

ACTION4 CANADA

Protecting Faith, Family and Freedom

Le saviez-vous?

Bonnie Henry a dit :

“ ... il n’y a aucune limite sur l’âge de consentement au traitement médical... y compris les accins... Donc il n’est pas nécessaire d’obtenir le consentement d’un parent... on n’a pas besoin d’un formulaire signé de consentement... on peut vacciner les jeunes quand même...”

La fédération des enseignants et enseignantes de la Colombie-Britannique...

“ ... demande au médecin-hygiéniste provincial de les permettre d’offrir des cliniques de vaccination sur place dans les écoles pour faciliter le programme pédiatre de vaccination...”

Consultez les Ressources pour parents disponibles au:

<https://action4canada.com/parent-resources>

L’administration, le personnel et les bénévoles ne sont pas des professionnels de la santé et pratiquent donc la médecine de façon illégale s’ils ordonnent, recommandent ou utilisent la coercition pour insister que les enfants subissent ce traitement médical expérimental.

Les écoliers courent un risque de presque 0 % d’attraper ou de transmettre cette maladie respiratoire. Ils servent plutôt de médiateurs qui permettent aux autres de renforcer leur système immunitaire. D’ailleurs, leur taux de survie est de 99,997 %.

Voici d’autres ressources:

Exemption du masque/des procédures covid pour les écoliers (voir l’échantillon à la page 2)

<https://action4canada.com/wp-content/uploads/liability-notice-all-covid-student.pdf>

Avis de responsabilité – Écoles

<https://action4canada.com/notice-of-liability-schools/>



Joignez-vous au groupe de parents-bénévoles d’Action4Canada

<https://action4canada.com/volunteer-registration/>

Pétition

<https://action4canada.com/protect-our-kids-remove-the-masks/>

**Avis de responsabilité COVID pour les enfants mineurs
Y compris, sans y être limité, les masques, les désinfectants
pour les mains, la distanciation sociale et la « Vaccination »**

À: Toute personne impliquée dans n'importe quelle activité éducative et / ou ayant affaire avec les enfants mineurs (surintendants d'école, conseillers scolaires, directeurs d'école, enseignants, administration, conducteurs d'autobus, membres de la fédération, entraîneurs / moniteurs, etc.)

À l'attention de : _____

Par les présentes, je signifie l'avis que ni moi ni mon enfant ne se conformerons aux mandats de masques et / ou tout autre ordre COVID dans le cadre du système scolaire public ou privé. Les mesures COVID ne sont pas autorisées sous la loi et enfreignent à la Charte canadienne des droits et libertés, la Déclaration des droits et Convention relative aux droits de l'enfant. Ces mandats exposent les enfants à des risques physiques et mentaux.

Les mandats médicaux sont des lignes directrices et non des lois. Par exemple, il n'existe aucune loi au Canada sur les masques, car les Canadiens ont le droit garanti à 100% de respirer librement, protégé par la Charte canadienne de droits et libertés, les Droits de la personne et des Accords internationaux.

Le 8 avril 2021, un tribunal allemand a légiféré contre les masques, la distanciation sociale et les tests pour les écoliers, affirmant : *"ces mesures, maintenant interdites, représentent un danger pour le bien-être des enfants sur le plan mental, physique et psychologique. Si ces mesures continuaient sans interruption, nous envisageons avec confiance que des dommages et blessures considérables en découleraient. Les enfants sont endommagés physiquement, psychologiquement et pédagogiquement et leurs droits sont violés, sans aucun avantage soit pour eux ou pour les tierces parties."*

De plus, selon la décision du tribunal allemand, *"l'administration scolaire et les enseignants ne peuvent invoquer les lois ou règlements sur lesquels ces mesures sont basées, car elles sont inconstitutionnelles et donc nulles et non avenues."*

Les masques sont inefficaces contre la grippe ou d'autres maladies respiratoires « aérosol ». L'officier de santé de la Colombie-Britannique, Bonnie Henry, a affirmé ce fait dans l'Arbitrage de 2015 pour l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario : *"il y a peu de preuves que les masques peuvent prévenir la transmission de la grippe."*

Les effets secondaires communs du port du masque peuvent inclure : mal de tête, somnolence, étourdissement, manque de concentration et réduction des fonctions cognitives. De plus, puisque les maladies neuro-dégénératives peuvent mettre des années à développer, nous ne pouvons pas escompter les dommages potentiels à long terme du port continu du masque. L'impact du masque peut aussi inclure des blessures permanentes du système immunitaire de nos enfants.

D'autres problèmes causés par les masques et l'utilisation de désinfectant pour les mains sont les démangeaisons et irritations de la peau.

Nous constatons une augmentation stupéfiante de 24-31% d'hospitalisations pour troubles de santé mentale et une hausse alarmante de suicides ou d'idées de suicide dans les enfants mineurs en raison des mesures COVID néfastes.

Les écoliers courent un risque de presque 0 % d'attraper ou de transmettre cette maladie respiratoire. Ils servent plutôt de médiateurs qui permettent aux autres de renforcer leur système immunitaire. D'ailleurs, leur taux de survie est de 99,997 %. Enfin, les écoles sont à très bas risque de propager le virus.

En réaction au lobbying des syndicats d'enseignants et d'autres groupes non-gouvernementaux, le gouvernement et médecins-hygiénistes ne tiennent pas compte des effets néfastes sur les enfants et continuent plutôt de mettre en œuvre des mesures d'urgence exagérées.

Donc, en tant que parent / tuteur légal, pour la santé de mon enfant, je vous signifie cet Avis. Par les présentes, vous devez exclure mon enfant de toutes les restrictions, tous les mandats et / ou traitements médicaux, qui lui causent ou pourraient lui causer des dommages physiques ou psychologiques et qui nuisent aux droits garantis de mon enfant à l'éducation et à sa participation aux activités extrascolaires. Si vous ne vous conformez pas immédiatement à cet avis, vous serez tenus responsables de toute blessure ou séquelle indésirable qui pourraient en résulter. Je m'attends à ce que mon enfant ne soit pas mis à part ou ne soit pas l'objet de discrimination et qu'il soit traité avec respect et justice relativement à cette situation.

Signature du parent / tuteur légal : _____ Imprimez votre nom : _____

Nom de l'enfant mineur : _____ Nom de l'école : _____

Date: ____ / ____ / ____